

La Démarche stratégique : Fossoyeur de la DGFIP

UNE STRATÉGIE QUI DÉMANTÈLE LES SERVICES

Le Directeur Général a présenté en grande pompe la démarche stratégique aux directeurs. FO-DGFIP s'était procurée la version « 0 ». Le moins que l'on puisse dire est que le document est un catalogue d'attaques d'une extrême violence, qui vont être portées contre les missions, le réseau et les agents de la DGFIP, dans le cadre d'un calendrier très resserré. La dernière version ne diffère de la « V0 » que par la forme atténuée du discours. Il existe donc deux versions, l'une « présentable » côté cour, l'autre, côté jardin, qui constitue un plan de bataille détaillé dans le seul objectif de démembrer la DGFIP, dans un plan d'ensemble plus vaste défini par la MAP et l'Acte 3 de la Décentralisation

Les citations sont extraites de la version « 0 » que la section tient à la disposition des collègues. Quatre thèmes ressortent d'une présentation volontairement confuse :

1. Le démantèlement des services et l'abandon programmé des missions
2. La liquidation des directions départementales et le renforcement des inter régions
3. La dématérialisation des procédures
4. La liquidation des droits statutaires des personnels

JE-NOUS-TOUS FO!

1. Le Démantèlement des services et l'abandon programmé des missions

La DGFIP va s'adapter à l'Acte 3 de la Décentralisation:

"Pour rester efficaces dans un contexte de moyens contraints, nous concentrons résolument nos moyens en priorité sur les dossiers et sur les situations où les risques et les enjeux sont les plus élevés."

A. LA FILIERE FISCALE

Adapter les enjeux aux moyens:

"Etudier la répartition de nos moyens sur le territoire et entre les différents niveaux de contrôle fiscal externe (réalisation d'une étude approfondie du tissu fiscal)"

"Définir les conditions de mise en place de la contractualisation interrégionale entre DIRCOFI et directions territoriales dans le cadre des plans interrégionaux de contrôle fiscal"

"Relancer le contrôle sur pièce à distance pour les particuliers"

"Rattacher le recouvrement des particuliers aux SIP."

"Confier le recouvrement des créances de contrôle fiscal DIRCOFI au pôle de recouvrement spécialisé du siège de la DIRCOFI."

"Elargir le périmètre des PRS dans les petites directions,"

Regrouper tous les services :

"fusion des services identiques implantés sur les mêmes sites (SPF, SIE, SIP),"

"adaptation du réseau des SPF, des SIE et des trésoreries mixtes en vue de mieux organiser le travail des agents...,"

"spécialisation des services....dans le cadre de pôles départementaux (contrôle patrimonial, contrôle fiscal sur pièces, missions topographiques d'évaluation des locaux, pôle civiliste regroupant les missions de l'enregistrement et de la publicité foncière),"

"Poursuivre la réforme des services du cadastre"

Casser les SIP comme service de proximité :

"Généraliser les plates-formes téléphoniques temporaires lors de grandes campagnes..."

"Développer la prise de décision par téléphone..."

"Promouvoir la télé déclaration pour le compte d'autrui ..."

"Concentrer l'accueil du public sur certaines plages horaires et accroître l'accueil sur rendez-vous"

B. LA FILIERE GESTION PUBLIQUE

L'objectif : « Adapter le réseau » en raison de plusieurs facteurs, par exemple :

"Les transformations annoncées des territoires, aux plans institutionnel et démographique ;"

"L'évolution de certaines structures en dessous de la taille critique pour fonctionner de manière satisfaisante;"

"La nécessité de concilier la diminution de nos coûts de gestion avec le maintien, voire l'accroissement de notre qualité de service et de prestations à nos usagers et partenaires."

Les moyens :

Spécialiser les trésoreries, réduire leur nombre :

"Mutualiser au sein d'équipes dédiées tout ou partie de l'action de recouvrement forcé des produits locaux relevant de plusieurs trésoreries."

" Rattacher le recouvrement des particuliers aux SIP."

"Nous faisons évoluer l'implantation et le ressort géographique des trésoreries chargées de la gestion du secteur public local, en prenant notamment en compte la nouvelle cartographie intercommunale"

"Nous intégrons les évolutions potentielles liées à la réforme de la décentralisation et de l'action publique." (P.32) cf. les régions, les métropoles !

"Spécialisation des services sur un secteur, un domaine précis (la gestion des hôpitaux, les amendes)"

Réduction de la fréquentation des trésoreries sous le prétexte de la sécurité :

"Réduire la détention des fonds dans les centres des Finances publiques en concentrant la gestion du numéraire sur un petit nombre de localisations dans chacun des départements."

La fin du monopole de la gestion des fonds des collectivités locales :

"A la faveur du renouvellement de notre système d'information bancaire et en concertation avec les acteurs du monde local, nous offrirons de nouveaux services aux organismes locaux et hospitaliers, en les dotant d'un compte de dépôts de fonds au Trésor individualisé." (P.31).

Cela signifie que demain, les banques auront également le droit de tenir, au nom de la concurrence libre et non faussée, les comptes des collectivités et établissements publics locaux !

Remise en cause du statut des comptables :

"Nous clarifions nos modes de fonctionnement avec les collectivités locales en prenant en charge les indemnités de conseil des comptables.", ce qui laisse peu de doutes quant au devenir de ces indemnités et encore moins de celui des comptables de la gestion publique, en tant que comptables principaux puisqu'ils deviendraient dépendants du Directeur Général pour l'attribution d'indemnités versées par les collectivités locales !

2. Liquidation des directions départementales et renforcement des inter régions

Il s'agit d'un siphonage pur et simple :

"transfert du contrôle patrimonial, du pilotage des missions foncières et domaniales, des analyses financières, de la formation professionnelle, des bénéfices agricoles vers les DRFIP ou certaines DDFIP,"

"transfert aux DRFIP des rescrits, du contentieux juridictionnel, de la gestion des concours, des postes spécialisés amendes,"

"les DRFIP voient leur rôle d'animation et de mutualisation accentué dans l'organisation de l'Etat territorial (missions économiques, politique immobilière de l'Etat, hôpital), "

- la mise en place de l'Opérateur National de la Paie va se traduire par la disparition du service RH dans chaque direction : *"nous retenons le principe d'un conseiller RH par département et valorisons le rôle du conseiller social."*

"La gouvernance des directions est rendue plus efficace à travers... :

-...la possibilité à terme de rattacher de très petites directions à une direction limitrophe plus importante".

Le pouvoir réel dans les mains du délégué interrégional au nom de l'exigence d'efficacité:

"Dans le contexte de réduction de nos moyens, la DGFIP fait le choix de concentrer les BOP au niveau

interrégional pour opérer des ajustements et des arbitrages budgétaires à partir d'une masse critique significative... le délégué définit, en concertation avec l'administration centrale, le montant de l'enveloppe initiale et son abondement éventuel en cours d'année, à partir de la réserve dont il dispose."

3. La dématérialisation des procédures

"Mettre en place une action préventive avant les échéances de déclaration ou de paiement via des campagnes SMS et/ou mails"

"Dématérialiser les avis à tiers détenteurs (ATD) et oppositions à tiers détenteurs (OTD) bancaires."

"Télétransmettre les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure " (idem)

De quelle traçabilité les services disposeront-ils ?

"S'agissant des impôts dus par les particuliers, nous promovons les moyens modernes de paiement : démarches et paiement direct en ligne, télépaiement par smartphone, prélèvement automatique à l'échéance ou par mensualité, TIP, carte bancaire."

Au-delà de l'aspect gadget, se pose la question de la sécurisation de ces règlements dématérialisés et l'équipement en terminaux lecteurs de CB

"Nous développons la relation dématérialisée avec les redevables (facture électronique, alerte échéance par SMS, relance par messagerie). En l'absence d'adresse électronique, nous étudions la possibilité d'une prise en charge des frais d'affranchissement par les collectivités ou les redevables."

Il s'agit de la fin du service, public !

"Cette dématérialisation des documents et des échanges a pour objet de tendre vers le zéro papier dans notre relation avec nos usagers (sic !) : télédéclaration, paiement dématérialisé, procédures contentieuses en ligne, transmission des pièces de contrôle fiscal, mise à

disposition des avis et des formulaires. Elle s'accompagne d'une définition de parcours fluides, pour les principales démarches et pour l'ensemble des supports."

Comment le zéro papier va-t-il sécuriser les procédures et empêcher la multiplication des recours contentieux ?

"Dématérialiser les bulletins de paie des fonctionnaires."

Le conseiller départemental RH aura du pain sur la planche pour faire face aux interrogations des collègues...

4. La liquidation des droits statutaires des personnels

Dans le chapitre "Nous construisons une relation sociale renouvelée avec nos agents, nos cadres et leurs représentants", le DG informe qu' "une réflexion sur la pertinence et les modalités du télétravail est engagée."

L'idée est reprise et précisée : "en développant de nouvelles possibilités permettant le travail à distance et la mobilité"

L'objectif est clair : c'est l'introduction de la flexibilité dans les

administrations de l'Etat, la transposition de l'accord national interprofessionnel (ANI), en recherchant ici aussi l'appui des Organisations Syndicales. Chaque agent de la DGFIP se retrouverait confronté seul, en situation précaire, face à la hiérarchie, dans une organisation du travail totalement lâche, aux frontières incertaines.

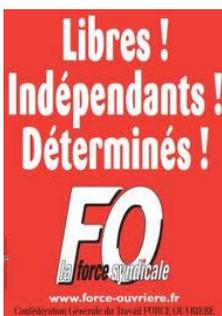
Plus besoin de référence à la durée quotidienne du travail, au repos hebdomadaire, aux congés annuels, pourvu que "nous nous mobilisions en faveur de la compétitivité des entreprises"

En conclusion, la démarche stratégique est une entreprise de démolition dont l'objectif consiste à briser l'organisation départementale de la DGFIP et son réseau de proximité. Ce faisant, elle contribuerait à l'effacement du service public républicain et de ses missions, tant recherché par tous les gouvernements successifs, et à l'émergence d'une république balkanisée de territoires concurrents, telle qu'elle apparaît dans les projets de lois issus de l'Acte 3 de la décentralisation.

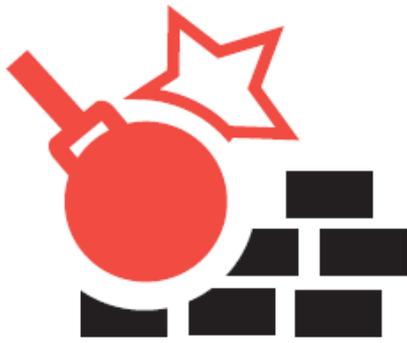
Avec **Force Ouvrière DGFIP**, exigeons :

Exigeons que les missions exercées par la DGFIP soient maintenues dans leur intégralité, ainsi que :

- l'arrêt des réorganisations et des restructurations
- le maintien de l'ensemble du réseau de proximité, soutenu et dirigé par des directions départementales conservant toutes leurs prérogatives :
- l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- le maintien de tous les droits et garanties du Statut général, des statuts particuliers et du Code des Pensions ;
- le calcul de la pension de retraite sur l'indice détenu au cours des 6 derniers mois d'activité.



Merci à La section FO-DGFIP 43 pour l'analyse et à Max Chambon pour le dessin



LA DÉMARCHE STRATÉGIQUE DESTRUCTION MÉTHODIQUE DE LA DGFIP

POUR **FO** la force syndicale **DGFIP** IL FAUT METTRE FIN À CETTE DANGEREUSE STRATÉGIE, APPLICATION DE LA MAP.

La démarche stratégique sera officiellement présentée par le Directeur Général, pour avis, aux représentants du personnel lors du Comité Technique de Réseau du mardi 9 juillet 2013. Il est pourtant surprenant que le document soit adressé aux participants du groupe de travail ministériel sur la Modernisation de l'Action Publique (MAP) qui se tient ce vendredi 5 juillet sous la présidence du Secrétaire Général des Ministères.

Au nom de l'exemplarité de la DGFIP, peut-être ?

Afin de contribuer à la soutenabilité du budget de la DGFIP et de ses déclinaisons déconcentrées, un plan d'économie et de productivité est préparé chaque année portant notamment sur l'affranchissement et tirant les bénéfices de la rationalisation de l'implantation des services, de la dématérialisation et des mesures de simplification. Sa déclinaison dans le réseau est supervisée par les délégués du directeur général. »

Pour n'effaroucher personne, la présentation de la démarche stratégique masque la brutalité des actions que le Directeur Général entend mettre en oeuvre. L'objectif consiste donc à reformater l'organisation de la DGFIP et de son réseau de proximité selon un schéma qui permettra d'en réduire les coûts de fonctionnement et d'absorber les suppressions d'emplois, puisque notre administration a été condamnée à la peine perpétuelle dans ce domaine par les gouvernements successifs.

Pour **FO-DGFIP**, nous sommes aux antipodes d'une stratégie de développement du service public comptable, fiscal, économique et foncier de la Direction Générale des Finances Publiques.

Cette stratégie marque donc le recul du service public républicain et participe à l'émergence d'une balkanisation de la République, rejoignant ainsi le but de l'Acte III de la décentralisation.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu